

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

Décision du Président n°2023-051

**Objet : Pôle Enfance – formation « Gestes et postures : l'entretien des locaux » – convention avec le Centre de gestion 90**

### Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10,
- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de pouvoir du conseil communautaire vers le Président et le bureau,

### Considérant

- la nécessité pour les agents d'entretien du Pôle enfance de prévenir les risques d'usure professionnelle,
- la convention soumise par le Centre de gestion du Territoire de Belfort faisant état des modalités de mise en œuvre de la formation (nombre de participants, conditions matérielles, lieu d'intervention),

### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : de signer avec le Centre de gestion la convention « Gestes et postures : l'entretien des locaux » du jeudi 5 octobre 2023 de 9h00 à 12h00, impliquant notamment une participation financière de la communauté de communes à hauteur de 36 € TTC par agent formé.

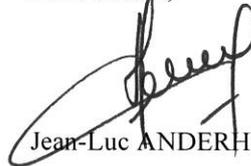
**Article 2** : ampliation de cette décision sera adressée à :

- SGC Belfort 2

### Visa préfectoral

Etueffont, le 22 septembre 2023,

Le Président,



Jean-Luc ANDERHUEBER

